

La monnaie et le financement

Trouvez des questions permettant de répondre aux paragraphes proposés. Cet exercice doit vous permettre de mieux mémoriser le cours mais aussi de travailler les consignes.

I. A quoi sert la monnaie ?

La raison d'être de la monnaie est à rechercher non seulement dans ses fonctions instrumentales (unité de compte, moyen d'échange, réserve de valeur), les plus immédiatement perceptibles, mais surtout dans sa fonction fondamentale de mise en cohérence des initiatives et des comportements économiques des acteurs qui utilisent la même monnaie et forment ainsi une même « communauté de paiements ». La question de la confiance est tout à fait essentielle : pour exister et assurer les fonctions qui sont les siennes, la monnaie doit bénéficier durablement de la reconnaissance et de la confiance de la communauté de paiements. Dans cette perspective, la monnaie n'est pas un bien parmi d'autres, ni un simple instrument, mais une institution qui permet de gérer le caractère décentralisé des décisions économiques. Si l'histoire montre que la monnaie peut prendre des formes très diverses, elle montre également que la monnaie entretient des relations étroites avec les formes prises par le pouvoir et l'organisation politiques.

Les fonctions de la monnaie

1.

L'étude des fonctions de la monnaie fait bien ressortir la différence de nature qui existe entre économie monétaire et économie de troc. La monnaie est à la fois unité de compte, instrument d'échange et réserve de valeur.

Unité de compte, elle sert d'étalon de valeur et permet de comparer facilement la valeur des biens et des services, de confronter la valeur subjective attribuée à un bien par son détenteur à la valeur qui lui est socialement reconnue, de ramener à une unité commune et d'agrèger des ensembles hétérogènes de biens ou services (valeur de la production d'une entreprise ou d'un pays ; valeur d'un patrimoine ...).

Instrument d'échange, elle est un équivalent général qui permet d'acheter importe quel bien et service et est de ce fait acceptée par tous les agents économiques. En tant que moyen d'échange, la monnaie permet la réalisation d'échanges inenvisageables dans un système de troc, pour cause de non correspondance des aspirations croisées des échangistes potentiels, soit que l'un ne souhaite pas acquérir le bien cédé par l'autre, soit que les biens ne sont pas disponibles au même moment ou au même lieu, soit enfin que leurs valeurs ne sont pas considérées comme identiques.

Réserve de valeur, elle est un moyen possible d'épargne puisqu'elle est supposée conserver sa valeur à travers le temps et permettre de différer sans risque - nominal - la consommation ou l'investissement. La monnaie n'a pas l'exclusivité de cette fonction qui peut être assurée par tout actif (biens, titres de propriété ...) stockable et cessible dans le temps. La particularité d'une épargne détenue en monnaie est sa liquidité absolue et son pouvoir libérateur illimité.

2.

L'accomplissement de ces fonctions dépend étroitement de la confiance que les agents économiques accordent à une monnaie. Ils ne l'accepteront pas en paiement s'ils n'ont pas confiance dans la

possibilité de pouvoir à leur tour échanger cette monnaie contre des biens. De même, utiliser la monnaie comme réserve de valeur suppose que l'on ait confiance dans sa valeur future. Pour paraphraser François Simiand, toute monnaie est fondamentalement fiduciaire. La crise des assignats en France à la fin du XVIIIe siècle ou l'hyperinflation allemande des années 1920 illustrent la dimension dévastatrice de l'effondrement de la confiance d'un peuple dans sa monnaie.

La problématique de la confiance est au cœur du rapport que les instances politiques entretiennent avec les instances monétaires. Très tôt les premières ont exercé leurs prérogatives sur les secondes, soit pour en tirer des avantages spécifiques (cf. altération des unités monétaires par les rois de France) soit pour renforcer la cohésion économique et sociale d'un territoire. (unification de l'Empire romain, passage à l'euro comme produit d'un processus politique et institutionnel).

Les formes de la monnaie

3.

Dans les économies contemporaines, on utilise deux formes de monnaie : la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale.

La monnaie fiduciaire regroupe la monnaie divisionnaire et les billets de banque. Le terme de fiduciaire est pris ici dans son sens restrictif, le plus fréquemment utilisé. Ce sens est apparu lors du passage de l'utilisation de monnaies métalliques à celle de billets de banque, instruments monétaires pour lesquels la confiance ne repose plus sur les qualités intrinsèques supposées, ce qui pouvait encore être le cas de certaines monnaies métalliques (comme l'or, cette « relique barbare »), mais uniquement sur le fait qu'ils permettent à leur détenteur d'acquérir des biens ou de bénéficier de services. La monnaie fiduciaire circule de la main à la main, si bien que l'on parle parfois de « monnaie manuelle ». Elle est surtout utilisée aujourd'hui pour les règlements quotidiens de montants relativement faibles, mais elle joue aussi un rôle important dans l'économie souterraine (règlement de transactions illicites, évasion fiscale).

La monnaie scripturale, c'est-à-dire tenue par écritures, est constituée par l'ensemble des soldes créditeurs des comptes à vue détenus par les clients du système bancaire.

4.

Elle circule grâce à divers instruments, dont les avancées technologiques ont accentué la variété et la dématérialisation : chèque, virement, titre universel de paiement (TUP) carte de paiement, porte-monnaie électronique,

e-carte de paiement etc. Lorsqu'un paiement implique deux personnes clientes d'une même banque, le paiement se réalise par un jeu d'écritures interne à cette banque. L'interbancaireté (possibilité de retirer des fonds dans une banque dont on n'est pas client) ou les règlements interbancaires (règlement entre deux agents clients de banques différentes) supposent l'existence de dispositions juridiques et de moyens techniques permettant de s'assurer que les sommes dues passent du compte du débiteur au compte du créancier (par exemple lorsqu'on remet un chèque à un commerçant ou que l'on règle sa note par carte de paiement dans un restaurant).

5.

La part de la monnaie scripturale dans le total des moyens de paiement n'a cessé de s'accroître depuis les années 1960 et atteint depuis le début des années 2000 environ 85 % de la masse monétaire en circulation dans la Zone euro, plus de 90 % en France.

La distinction usuelle entre monnaie fiduciaire et monnaie scripturale ne doit pas induire les élèves en erreur : les deux formes de monnaie reposent sur la confiance.

II. Comment l'activité économique est-elle financée ?

Les choix de financement des agents

6.

Lorsqu'un individu, un ménage ou une entreprise doit financer un projet (par exemple achat d'un bien d'équipement, d'une voiture ou d'une maison par un ménage, achat d'une machine par une entreprise), plusieurs modalités de financement sont possibles. Si l'agent économique en question dispose des fonds nécessaires, le projet peut être financé par autofinancement ou financement interne. S'il ne dispose pas de l'intégralité des fonds nécessaires, il doit recourir à un financement externe : on parle alors de besoin de financement. Inversement, lorsque, au cours d'une période donnée, les ressources (revenus) de l'agent concerné ont été supérieures aux emplois (dépenses diverses), on parle de capacités de financement.

En cas de besoin de financement, les ménages et la plupart des entreprises (petites et moyennes) n'ont pas d'autres choix que le recours au crédit bancaire en faisant appel à un intermédiaire financier ; on parle alors de financement indirect ou financement intermédié. Les grandes entreprises, quant à elles, peuvent également s'adresser aux marchés des capitaux ; on parle alors de financement externe direct. Dans tous les cas, qu'il soit direct ou indirect, un financement externe a un impact sur la structure du bilan de l'entreprise, en particulier sur la structure du passif, par une augmentation des fonds propres ou une augmentation des dettes (à long terme ou à court terme selon le cas).

7.

Si l'on raisonne non plus au niveau microéconomique (décisions prises par les agents) mais au niveau global et pour une période donnée, on constate que les entreprises et les administrations publiques ont généralement un besoin de financement alors que les ménages dégagent, globalement, une capacité de financement. Le système financier désigne l'ensemble des institutions (marchés de titres et intermédiaires financiers) qui permettent aux agents ayant un besoin de financement de se procurer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets sans attendre d'avoir accumulé une épargne préalable suffisante.

Le financement externe indirect

8.

La couverture du besoin de financement peut s'opérer, soit par un emprunt auprès d'une banque, soit par appel direct aux agents disposant d'une capacité d'épargne, par émission de titres sur le marché financier. Le premier mode de financement est qualifié « d'intermédié » ou « d'indirect », dans la mesure où il ne fait pas directement appel aux investisseurs. Il utilise les services d'un intermédiaire financier, la banque, dont le rôle économique de base est de prêter. Le métier originel de la banque est l'octroi de crédits, après analyse de la probabilité de remboursement de l'emprunteur. Le second mode de financement est appelé « direct », dans la mesure où les titres émis par les agents à besoin de financement sont directement achetés sur le marché financier par les agents à capacité d'épargne. La frontière entre les deux formes de financement tend cependant à s'estomper, les banques d'investissement assistant les entreprises lors des émissions de titres sur le marché financier et conservant une partie de ces titres, sous forme d'épargne, dans leur portefeuille.

Le financement externe direct

9.

Les agents économiques qui recourent au financement par appel au marché émettent des titres qui sont achetés par les agents ayant une capacité de financement. Ce financement est qualifié de direct car les titres émis par les demandeurs de capitaux sont directement achetés par les offreurs de capitaux.

10.

Le marché financier est le marché des capitaux à long terme. Il est constitué de deux compartiments : le marché primaire, sur lequel les agents à besoin de financement émettent des titres, et le marché secondaire sur lequel se négocient les titres déjà émis. Le marché secondaire ne contribue pas directement au financement des agents qui ont émis les titres, mais il est le complément indispensable du marché primaire puisqu'il permet aux apporteurs de capitaux de revendre facilement les titres achetés antérieurement, leur conférant ainsi de la liquidité. Ces titres, constitués notamment d'actions et d'obligations, représentent des droits (de propriété ou de créance selon le cas) acquis par leurs détenteurs sur l'organisme émetteur (entreprise sociétaire privée ou collectivité publique).

Le marché monétaire est le marché des capitaux à court et moyen terme, sur lequel l'échéance des transactions est comprise entre une journée et un an. Réservé jusqu'en 1985 à un nombre limité d'intervenants, essentiellement les banques, il comprend aujourd'hui trois compartiments : le marché interbancaire, le marché des billets de trésorerie et le marché des Bons du Trésor, sur lesquels se financent à court terme respectivement les entreprises et l'État.

11.

Les intermédiaires financiers, et notamment les banques, sont devenus des acteurs importants sur les marchés des capitaux : si le financement externe indirect a perdu de son importance, une nouvelle forme d'intermédiation s'est développée, celle qui consiste, pour les institutions financières, à acheter des titres émis par les entreprises ou collectivités qui désirent se procurer des capitaux et, symétriquement, à se procurer des capitaux en recourant au marché. On parle alors d'intermédiation de marché.

Crédit et taux d'intérêt

Si l'on excepte la solution de financement externe qui consiste à augmenter les fonds propres en faisant appel aux associés actuels ou à de nouveaux associés, qui se traduit par une augmentation du capital de l'entreprise (par émission d'actions dans le cas d'une société anonyme), tous les autres modes de financement externe sont basés sur des opérations de crédits, qu'il s'agisse du recours à un prêt bancaire ou de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme.

12.

Le prêteur prend le risque de ne pas être remboursé à l'échéance ; il renonce aussi, pendant la durée du crédit, à la liquidité de son épargne, c'est-à-dire à la possibilité de la transformer sans délais et sans coûts en monnaie. Le taux d'intérêt, qui correspond à la rémunération du prêteur, rémunère à la fois le renoncement à la liquidité (d'une durée plus ou moins longue et dont le degré peut être plus ou moins élevé) et le risque de crédit, autrement dit le risque de non-remboursement ou de

report de l'échéance. Puisque le taux d'intérêt varie en fonction de plusieurs critères, dont la durée du prêt et le risque associé au crédit, il y a non pas un taux d'intérêt mais de multiples taux d'intérêt, qui influent parallèlement sur rentabilité escomptée des projets des emprunteurs, pour qui ils constituent un coût.

13.

L'évaluation du risque de crédit par le prêteur implique l'analyse du risque de solvabilité, c'est-à-dire de non-remboursement. Ce risque dépend de la situation financière de l'emprunteur (qui apparaît, lorsqu'il s'agit d'une entreprise, à travers l'analyse des documents comptables) et des caractéristiques de son projet, mais aussi d'éléments extérieurs (aspects macroéconomiques relevant du risque pays, de l'économie en général, du secteur d'activité). Dans cette évaluation du risque de crédit, le prêteur se trouve dans une situation d'asymétrie d'information dans laquelle l'emprunteur dispose de davantage d'informations sur lui-même et sur son projet que le prêteur, ce qui explique la nécessité, pour les banques, de réunir le maximum d'informations avant d'octroyer un crédit. Les emprunteurs qui acceptent de payer les taux les plus élevés pour financer leurs projets sont généralement ceux dont les projets sont les plus risqués car ils savent que la probabilité de ne pas rembourser est relativement élevée. Une sous-évaluation des risques ou une prise de risque trop élevée de la part des banques engendrera une dynamique de surendettement et de crises bancaires aux conséquences systémiques graves. En effet, à la crise de crédit succède généralement une phase de rationnement, ce retournement du comportement des banques pouvant à son tour affecter l'activité réelle.

III. Qui crée la monnaie ?

14.

Dans les systèmes bancaires contemporains, les banques de second rang sont placées sous l'autorité de la banque centrale et sont dans l'obligation d'avoir, auprès d'elle, un compte dont le solde est obligatoirement créditeur : la banque centrale est la « banque des banques » ; il s'agit, au sein de la zone euro, de la BCE. La monnaie détenue par les banques sur leurs comptes à la banque centrale est appelée « monnaie banque centrale » ou « monnaie centrale » ; tous les règlements interbancaires s'effectuent en monnaie centrale par des virements de compte à compte dans les livres de la banque centrale. Celle-ci gère également le compte du Trésor public, dont elle est l'unique banque. Contrairement à une vision largement répandue, la création monétaire n'est pas principalement le fait de la banque centrale qui, bien qu'ayant le monopole de l'émission des billets, ne crée pas directement de la monnaie : émission de billets et création monétaire sont deux opérations distinctes qui ne doivent pas être confondues.

Le processus de création monétaire

15.

On désigne par l'expression « création monétaire » toute opération qui conduit à augmenter le stock de monnaie en circulation et par « destruction monétaire » l'opération inverse. Ce stock de monnaie en circulation, ou « masse monétaire », est constitué des moyens de paiement détenus par les agents économiques non bancaires et utilisables à court terme pour régler leurs dépenses.

16.

La masse monétaire est mesurée par différents indicateurs, ou agrégats, mais comprend principalement les billets en circulation, les dépôts à vue et à terme dans les banques et les comptes sur livret. La monnaie détenue par les banques sur leur compte à la banque centrale ne fait pas partie de la masse monétaire, mais de la « base monétaire ». Il y a une relation entre la base et la masse monétaire, la création de monnaie par les banques induisant un besoin de monnaie centrale pour couvrir les « fuites » qui résultent des retraits en billets des clients, des exigences réglementaires et des règlements interbancaires.

17.

La monnaie est toujours créée en liaison avec une contrepartie. Si cette contrepartie a longtemps été constituée de métaux précieux, notamment l'or, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Dans les économies contemporaines, la création de monnaie est une monétisation de créances. Elle a trois origines : l'octroi de crédits par les banques de second rang, le financement monétaire du déficit public, les entrées nettes de devises. La monnaie, inscrite au passif des banques, a pour contreparties les créances monétisées (inscrites à l'actif des banques). La monnaie est donc à la fois une créance et une dette.

18.

Aujourd'hui, ce sont les créances correspondant aux crédits accordés par les banques aux entreprises et ménages qui constituent les principales « contreparties » de la masse monétaire, autrement dit qui sont à l'origine de la création de monnaie. Si les banques, en tant qu'intermédiaires financiers, ont comme fonction de collecter des dépôts et d'octroyer des crédits, elles ont une spécificité qui les distingue des intermédiaires financiers non bancaires : les crédits accordés ne se font pas sur la base de ressources préexistantes ; pour accorder un crédit, le banquier n'a pas besoin de disposer de la monnaie qu'il prête. Ce n'est pas le cas des intermédiaires financiers non bancaires qui octroient des crédits en transformant les caractéristiques d'une épargne préalable, autrement dit par des opérations de « recyclage » de ressources collectées antérieurement.

Lorsqu'une banque octroie un crédit, elle crédite le compte de dépôt de l'emprunteur et inscrit simultanément la créance correspondante à l'actif de son propre bilan. Il s'agit d'un simple jeu d'écriture comptable. Les dépôts sont au passif du bilan des banques, les créances à leur actif. Le crédit du compte de dépôt de l'emprunteur se traduit par une augmentation instantanée de la masse monétaire. La monnaie est donc créée ex nihilo. Lorsque le crédit arrive à échéance et donne lieu à remboursement, le compte de dépôt de l'emprunteur est débité, et la quantité de monnaie correspondante n'est plus en circulation : elle est « détruite ».

Une deuxième source de création monétaire à laquelle les banques de second rang contribuent est celle qui correspond à des crédits accordés à l'État : la banque achète des bons émis par le Trésor public pour financer le déficit budgétaire et dispose, en contrepartie, d'une créance sur le Trésor public ; celle-ci est inscrite à l'actif du bilan de la banque sous la rubrique « Créance sur l'État ». Le règlement des achats de bons du Trésor s'effectue par virement du compte de la banque sur le compte du Trésor à la banque centrale, autrement dit en monnaie centrale. Ce n'est pas ce virement qui est en lui-même créateur de monnaie, mais le fait que le Trésor utilisera ensuite les ressources empruntées pour financer ses dépenses et que les sommes seront ainsi virées sur les comptes d'agents économiques non bancaires. Les statuts de la Banque centrale européenne lui interdisent

de financer directement les États. Cette règle, qui fait l'objet de débats, a été instaurée afin de lutter contre la tentation d'un financement inflationniste des déficits publics.

Les banques de second rang sont également amenées à créer de la monnaie scripturale lorsqu'elles acquièrent des devises étrangères : elles portent sur le compte du client l'équivalent en monnaie nationale et inscrivent la contrepartie « Extérieur » à l'actif de leur bilan. Cette contrepartie, constituée de devises, représente une créance sur le pays d'émission des devises concernées.

Lorsque la banque vend des devises à un de ses clients, elle prélève la somme correspondante sur son compte bancaire : il y a destruction de monnaie. Lorsque la banque vend des devises à la banque centrale, celle-ci accroît ses réserves de change.

19.

L'évolution du stock de monnaie en circulation dans une économie, autrement dit de la masse monétaire, résulte ainsi d'un processus de création et de destruction monétaire. Si les opérations à l'origine de la création monétaire l'emportent sur les opérations de destruction, la masse monétaire en circulation s'accroît et inversement.

Les limites au pouvoir de création monétaire des banques de second rang

20.

Le pouvoir de création monétaire des banques, exercé lors de chaque octroi de crédit, se heurte à une double contrainte. D'une part, une partie du crédit alloué est demandée sous la forme de billets. Ne disposant pas du pouvoir d'émission des billets, dévolu à la banque centrale, la banque doit se refinancer auprès de cette dernière et lui emprunter le montant correspondant. Les billets émis sont donc au passif de la banque centrale et les prêts octroyés aux banques à son actif. En contrôlant le volume et le prix du refinancement, la banque centrale contrôle indirectement la création monétaire. D'autre part, la monnaie scripturale créée au profit d'un emprunteur peut se retrouver, lors d'un paiement, sur le compte d'un bénéficiaire situé dans une autre banque. Cette dernière va donc réclamer à la première le montant correspondant, matérialisé par un virement sur son compte banque centrale. La première banque ne disposant pas du montant requis, elle est contrainte de l'emprunter à une autre banque sur le marché interbancaire. Sur ce marché, les banques se prêtent et s'empruntent chaque jour, sur des durées courtes, le montant du solde, créditeur ou débiteur, issu de la compensation des chèques et virements qu'elles ont eu à traiter.

Les transactions sur le marché interbancaire s'effectuent sous formes de prêts ou emprunts avec ou sans remise de titres en contrepartie, pour une durée généralement très brève et moyennant le versement d'un taux d'intérêt : les transactions sur le marché monétaire ont une durée comprise entre 24 heures et 3 mois, rarement supérieure. Le taux du marché monétaire interbancaire se répercute sur les taux des crédits accordés par les banques à leur clientèle. La plupart des banques sont tantôt prêteuses tantôt emprunteuses sur ce marché ; les règlements entre elles s'effectuent par virements de compte à compte à la banque centrale, pour qui l'opération est neutre. La banque centrale peut intervenir sur le marché monétaire pour apporter (ou plus rarement retirer) de la base monétaire, dans le cadre de ses opérations d'open-market (marché monétaire « ouvert » à la banque centrale).

Le rôle de la banque centrale

21.

La banque centrale peut agir sur la quantité de monnaie en circulation dans l'économie de deux façons. Elle peut tout d'abord obliger les banques à détenir, sous forme de réserves obligatoires (dépôt sur leur compte banque centrale), une fraction des dépôts qu'elles gèrent : en augmentant cette fraction, la banque centrale limite la quantité de crédits que les banques peuvent accorder. Elle peut également agir en faisant varier les liquidités disponibles sur le marché monétaire (en modulant son offre de monnaie centrale) ainsi que la rémunération qu'elle demande aux banques pour leur en fournir. Cette rémunération correspond au taux directeur : plus il est élevé et plus il devient coûteux pour une banque de se refinancer. Cela peut avoir deux effets : amener la banque à freiner son offre de crédits, d'une part, répercuter le coût de son refinancement sur les crédits qu'elle octroie et décourager ainsi le recours à l'endettement bancaire des agents économiques, d'autre part.

La banque centrale est garante de la confiance accordée à la monnaie qu'elle gère. Elle a pour rôle principal de préserver le pouvoir d'achat de la monnaie, défini par la quantité de biens et services qu'une unité monétaire permet d'acquérir. Sur le plan interne, le pouvoir d'achat de la monnaie varie en fonction du niveau général des prix : l'objectif prioritaire de la politique menée par la BCE est ainsi d'assurer la stabilité des prix. Sur le plan externe, le pouvoir d'achat de la monnaie se mesure par la quantité de devises étrangères (et donc de biens et services achetés à l'étranger) qu'une unité monétaire permet de se procurer : une dépréciation de la monnaie sur le marché des changes correspond à une baisse de son pouvoir d'achat et réciproquement ; la banque centrale peut ainsi être amenée à intervenir sur le marché des changes.

22.

La banque centrale est également garante de la liquidité bancaire : en tant que « prêteur en dernier ressort », elle fournit une sorte d'assurance contre le risque d'illiquidité et de blocage du système financier dans son ensemble. Prêter en dernier ressort consiste à créer de la monnaie centrale pour assurer la liquidité des banques ou encore pour injecter massivement des liquidités sur le marché monétaire afin d'éviter des faillites bancaires en chaîne. Une telle situation résulte en général de prises de risque trop importantes de la part de certaines banques, en raison notamment d'une mauvaise estimation du risque de crédit. Ce rôle de prêteur en dernier ressort ne doit pas être confondu avec les interventions habituelles de la banque centrale évoquées ci-dessus dans le cadre du refinancement des banques sur le marché monétaire. Il intervient lorsque la situation de trésorerie d'une banque est telle qu'elle ne parvient plus à emprunter auprès des autres banques sur le marché interbancaire. Durant la crise de confiance de l'été 2007, lorsque les banques refusaient de se prêter de la monnaie centrale, y compris sur des durées très courtes, la Banque centrale européenne fut contrainte d'intervenir tous les jours pour apporter, sous forme de prêts à 24 heures, environ 200 milliards d'euros, montants que les banques s'échangeaient entre elles quotidiennement avant la crise de liquidités et « l'assèchement » du marché monétaire.

Correction possible :

1. Quelles sont les principales fonctions de la monnaie ?
2. Quelles qualités doit avoir la monnaie ?
3. Quelles sont les différentes formes de la monnaie ?
4. Comment circule la monnaie scripturale ?
5. Comment évoluent les différentes formes de monnaie ?
6. Quels sont les différents moyens de financer un investissement pour un agent économique ?
7. Quels sont les différents acteurs jouant un rôle dans le système financier ?
8. Quelles différences faites-vous entre financement direct ou indirect ?
9. Comment fonctionne le financement désintermédié ?
10. Quels sont les différents marchés financiers ?
11. Quel est le rôle des banques sur les marchés financiers ?
12. Qu'est-ce que le taux d'intérêt ?
13. Comment évalue-t-on le risque de crédit ? Pourquoi la banque peut jouer un rôle important dans cette évaluation ?
14. Qui dirige le système monétaire dans un pays ? Par quels moyens ?

15. Qu'est-ce que la création monétaire ?
16. Que trouve-t-on dans la masse monétaire ?
17. A quelles occasions crée-t-on de la monnaie ?
18. Qui peut créer de la monnaie ? A quelles occasions ?
19. A quelles occasions varient le stock de monnaie dans l'économie ?
20. Comment peut-on limiter la création monétaire dans un pays ?
21. Quel est le rôle de la banque centrale sur le contrôle de la création monétaire ?
22. Quels sont les autres rôles de la banque centrale dans le contrôle du bon fonctionnement du système bancaire ?